

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMISSION NATIONALE
D'INSCRIPTION ET DE DISCIPLINE
DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES**

TÉL : 01 44 77 64 29

E-MAIL : secretariat-cnid.dacs-d4@justice.gouv.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'APTITUDE A LA PROFESSION

- Une requête de l'intéressé
- Tous documents officiels justificatifs de l'identité et de la nationalité du candidat
- Tous documents justificatifs du domicile du candidat ;
- 1 copie des titres et diplômes dont il entend se prévaloir ou à défaut une attestation des autorités habilitées à les délivrer ou la justification des dispenses prévues par la loi.
- Une copie du certificat de fin de stage établi par le Commissaire du gouvernement validant le stage d'une durée minimum de trois ans ou le cas échéant, la justification de la dispense totale de stage ou de la réduction du stage à un an conformément à l'article R812-13 du code de commerce
- Le cas échéant, la justification de la dispense d'une ou plusieurs épreuves de l'examen d'aptitude